

Interpellation urgente

**APEMS durant les vacances : vrais progrès, mais vrais effets secondaires ?**

Après une phase pilote dans le quartier des Plaines-du-Loup, la Ville de Lausanne étend l'offre de prise en charge des enfants scolarisés par les APEMS, structures d'accueil parascolaires, durant les vacances. Les parents d'enfants concernés en ont été informés par un courrier en mars 2024.

Cette initiative est à saluer. La question de la prise en charge des enfants durant les vacances scolaires représentait en effet un casse-tête pour de nombreux parents qui travaillent. Les offres d'accueil coordonnées par la Ville et organisés par différents acteurs – centres aérés municipaux, FASL, espace des inventions – rencontraient un succès important mais se révélaient parfois insuffisantes par rapport à la demande. Par ailleurs, les prestations durant les vacances n'étaient pas toujours lisibles, suivant une logique différente de l'accueil durant les semaines d'école.

Toutefois, la généralisation de la solution appelée « APEMS+VAC » soulève quelques questions importantes, concernant la tarification, la souplesse dans la définition de l'offre, et l'avenir des accueils existants. Nous relevons également que l'information disponible en ligne est rare : hormis quelques documents PDF, on ne trouve pas de présentation sur le site Internet de la Ville, par exemple. La présente interpellation vise à clarifier certains points, et à permettre le débat sur les modalités d'application pour que cette nouvelle prestation rencontre réellement son public.

Nous posons donc les questions suivantes :

- Le simple envoi d'une lettre assez longue assortie de directives d'une dizaine de pages a surpris plus d'un parent s'agissant d'une prestation totalement nouvelle. Nous supposons que le service a reçu de nombreuses demandes de précisions. Quelle appréciation a posteriori la Municipalité porte-t-elle sur cette première communication et en prévoit-elle d'autres ?
- Comment l'information a-t-elle été diffusée aux différents acteurs concernés (préscolaire, organisateurs de offres de vacances actuelles, APEMS, écoles) ?
- Concrètement, comment l'accueil sera-t-il organisé ? Les enfants seront-ils regroupés dans des unités atteignant une certaine taille critique ? Avec quelles conséquences (déplacements, nouveaux groupes) ?
- Quel sera l'effet de cette généralisation sur l'offre de vacances existante (centres aérés, terrains d'aventure, espace des inventions, camps, etc.) ?
- Les « APEMS+VAC » utiliseraient les locaux des APEMS, dont certains sont employés par les centres aérés durant les vacances scolaires, ainsi que le personnel des APEMS. Comment ce chevauchement sera-t-il géré par les deux structures ?
- Dans quelle mesure la fréquentation en vacances et en période scolaire peut-elle être différente ?
- Dans plusieurs catégories de revenu, la comparaison entre le tarif de l'offre APEMS+VAC et celui des offres de vacances à la semaine, par exemple, fait apparaître une différence de prix sensible (l'offre APEMS+VAC coûte plus cher). Comment ces différences de prix sont-elles explicables et y aura-t-il des adaptations ? Faut-il craindre une hausse généralisée pour toutes les offres, qui devraient dès lors s'aligner sur les tarifs de l'APEMS+VAC, afin d'éviter une concurrence ? Quelles répercussions sur l'accessibilité financière et donc également sur la mission de socialisation de l'accueil de jour ?

- Comment le personnel sera-t-il géré entre les différentes offres proposées, une augmentation des EPT sera-t-elle nécessaire ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Le 23 avril 2024



Benoît Gaillard



Joëlle Racine



Sarah de Dea



Feryel Kilani



Preeti Damon



Pierre Conscience



Paola Richard de Paolis



Sarah Neumann



Yvan Salzmann



Yusuf Kulmiye



Christine Goumaz

Musa Kamenica



L. DAWA